

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 16

Ayant pris part au vote

(vote public) : 21

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Blanc : 0
- Nul : 0

Date de convocation :

Le 11 mars 2025

Date d'affichage :

Le 11 mars 2025

DELIBERATION N° :

DC/2025-03-17/20

OBJET DE LA SEANCE :

Personnel

Titres restaurant 2025-2029

Attribution du marché

AR Prefecture

043-244300307-20250317-DC2025031720-DE
Reçu le 24/03/2025

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Bonnet-le-Froid (salle des Trois Vallées),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)*

Présents : MM. DURIEUX Pierre, VALLAT Robert, GRANGE Jean-Paul, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, PEYRARD Nicolas et Mmes DREVET Hélène, MEYNET Isabelle, MARCON Catherine, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusée : Mme JAMES Marie-Laure

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert

Pouvoirs : M. GOUY Pascal donne son pouvoir à Mme DREVET Hélène
M. MOULIN Christophe donne pouvoir à Mme MARCON Catherine
Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle
M. SABY François-Régis donne pouvoir à M. MOUNIER Lucien
M. POINAS Jean-Michel donne pouvoir à Mme DURIEUX Gladys

M. le Président rappelle la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2021-03-22/03 en date du 22 mars 2021 approuvant le plan de mandat 2020-2026 de la collectivité, et notamment de travailler sur la politique sociale RH de la collectivité.

Il explique que le comité « Ressources Humaines » de la collectivité a été réuni à plusieurs reprises pour travailler sur les avantages sociaux bénéficiant aux agents communautaires, dont les titres restaurant (élaboration d'une proposition de mise en œuvre des titres restaurant dématérialisés au sein de la Communauté de Communes).

Il précise qu'une consultation a été lancée en procédure formalisée pour la fourniture de titres restaurant dématérialisés pour les agents de la Communauté de Communes pour une durée de quatre ans.

M. le Président expose que la commission d'appel d'offres de la collectivité s'est réunie le 14 février 2025 pour analyser les offres reçues. Il rappelle que cette consultation s'inscrit dans le cadre d'une procédure formalisée où la commission d'appel d'offres est compétence dans l'attribution du marché.

Il présente alors les trois offres reçues et propose d'attribuer le marché à l'entreprise la mieux-disante selon les barèmes de l'appel d'offres.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve les résultats de la consultation susmentionnée lancée selon la procédure formalisée d'appel d'offres et présentés à la commission d'appel d'offres du 14 février 2025,
- décide d'attribuer le marché à l'entreprise la mieux-disante,
- autorise le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue et toutes les pièces s'y rapportant :
 - o LOT unique : titres restaurant dématérialisés
 - Offre retenue : EDENRED FRANCE SAS (92120 Montrouge)
 - Prix de la prestation : 196 992 € TTC

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Gilles JURY
Secrétaire de séance,



AR Prefecture

043-244300307-20250317-DC2025031720-DE
Reçu le 24/03/2025

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le